



COMMUNIQUE DE PRESSE

PALMARES ALTARES DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES Année 2017 et 4^{ème} trimestre

Défaillances : l'embellie se confirme en 2017 : -4,6% et 30.000 emplois préservés

De bons chiffres tempérés par un coup de froid au mois de décembre (+5,7%)

Etude complète et détaillée disponible en bas de ce communiqué (Fichier PDF)

Paris le 25 janvier 2018 – La société Altares, spécialiste de la data economy, partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, présente son étude sur les défaillances d'entreprises : analyse du 4^{ème} trimestre et bilan de l'année 2017.

2016 avait fait sauter le verrou des 60 000 défaillances d'entreprises, inviolable depuis 2008.

2017 consolide le reflux de la sinistralité.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de défaillances d'entreprises baisse de 4,6% à 55 175, revenant au niveau de novembre 2008 (55 569). Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés par ces procédures collectives recule sensiblement sur l'année, et tombe pour la première fois depuis dix ans clairement sous le seuil des 200 000 (à 166 500).

« En 2017, ce sont 30 000 emplois préservés sur un an, auxquels s'ajoutent 269 000 créations nettes d'emplois salariés comptabilisés par l'INSEE en fin de troisième trimestre. Ces chiffres illustrent la réalité d'un retour de la croissance en 2017 » observe Thierry MILLON Directeur des études de la société Altares.

Pendant cinq trimestres consécutifs, le nombre de jugements d'ouvertures prononcés par les tribunaux a reculé. Mais sur le quatrième trimestre 2017, pénalisé par le mois de décembre, les défaillances repartent à la hausse de 1,8% à 14 220. Sur le seul mois de décembre, la dégradation est de 5,7% par rapport au même mois 2016. Pour autant, il ne s'agit pas d'un gros orage qui éclate dans le ciel bleu, pour emprunter une image boursière ; décembre 2016 avait été très bon. Ce dernier était tombé sous le seuil des 4 000

défaillances d'entreprises pour la première fois depuis dix ans pour s'établir au niveau relevé habituellement sur les mois de décembre (3 900) de 2002 à 2007.

« Ainsi, après 18 mois de baisse quasi ininterrompue du nombre de défaillances d'entreprises, décembre semble vouloir nous rappeler à la prudence, voire prédire que l'euphorie de l'embellie économique retrouvée et la croissance qu'elle libère ne suffiront pas à ramener la sinistralité des entreprises aux niveaux d'avant crise, soit 50 300 à fin 2007. » tempère Thierry MILLON.

Sur l'ensemble de l'année, les créations d'entreprises sont très bien orientées comme en 2016. Le nombre de nouveaux entrepreneurs individuels hors micro-entrepreneurs (ex autoentrepreneurs) a franchi, selon l'INSEE, le cap des 150 000 pour la première fois depuis mars 2009 en données glissées 12 mois, pendant que les sociétés nouvelles sont au plus haut à près de 198 000. Néanmoins, cette dynamique entrepreneuriale pourrait bien également militer pour l'acceptation d'un niveau de défaillances bloqué au-delà de 50 000 annuel. En effet, même si l'INSEE observe une meilleure pérennité des entreprises créées en 2010 par rapport à leurs aînées de 2006 voire 2002, il demeure que la moitié des entreprises individuelles et le tiers des SARL ne fêtent pas leur cinquième anniversaire.

« La reprise est donc solide, mais l'entrepreneur doit rester vigilant, l'insolvabilité des clients guette toujours. Les commandes reviennent et avec elles les litiges commerciaux. Le risque financier se niche derrière chaque contrat. » rappelle Thierry MILLON

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure sur cinq ans.

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	2016T4	2017T4	Evolution T4 2017/2016
Sauvegardes	1664	1647	1543	1293	1184	-8,4%	318	278	-12,6%
Redressements Judiciaires ou Liquidations judiciaires directes	62 319	61 361	61 879	56 551	53 991	-4,5%	13 653	13 942	2,1%
dont RJ	18 740	18 205	18 494	17 288	16 472	-4,7%	4 058	4 333	6,8%
dont LJ	43 579	43 156	43 385	39 263	37 519	-4,4%	9 595	9 609	0,1%
TOTAL FRANCE	63 983	63 008	63 422	57 844	55 175	-4,6%	13 971	14 220	1,8%
Dont PME > 50 salariés	574	457	406	344	295	-14,2%	67	79	17,9%
Ensemble Emplois menacés	272 800	245 900	235 000	200 000	166 500	-16,8%	43 800	42 500	-3,0%

Forte hausse des grosses défaillances en fin d'année

En 2017, comme en moyenne sur dix ans, les liquidations judiciaires restent très majoritaires et concentrent plus des deux tiers des jugements prononcés (68%). 37 519 entreprises ont ainsi été immédiatement liquidées, auxquelles s'ajoutent 16 472 redressements judiciaires et 1 184 sauvegardes.

Le taux de liquidation est inversement proportionnel à la taille des entreprises. Près des trois quart (72%) des structures de moins de 3 salariés sont immédiatement liquidées, contre moins de 14% pour celles de plus de 100 salariés.

Près de neuf entreprises défailtantes sur dix sont des TPE de moins de six salariés dont la plupart développe moins d'1,5 million € de chiffre d'affaires.

Si sur l'année 2017 la sinistralité recule pour l'ensemble des entreprises, toutes tailles confondues, sur le dernier trimestre seules les PME de 10 à 49 salariés sont épargnées par le regain des défailtances. La hausse est particulièrement marquée pour les sociétés de plus de 100 salariés ; 33 contre 24 un an plus tôt ont fait l'objet d'une procédure collective.

La construction, artisan de la dynamique

La **construction** maintient en 2017 le rythme rapide (-10%) de reflux des défailtances, à la fois dans les métiers du bâtiment et dans l'immobilier. Les procédures sont en baisse de 8% dans le gros œuvre, 9% dans le second œuvre, 25% dans les travaux publics et 26% pour les agences immobilières. La construction résiste encore (-1%) sur un dernier trimestre moins favorable que celui de 2016.

L'**industrie** reste également dans une bonne dynamique (-5%), principalement en manufacture, exception faite de la branche textile-habillement (+10%). Le quatrième trimestre est encore franchement vert pour l'industrie manufacturière (-10%), mais se complique pour l'agroalimentaire. Dans ce secteur, la boulangerie pèse fortement (80% des défailtances), où un millier (1014) d'artisans boulangers et boulangers-pâtisseries ont défailté en 2017 (+5%), dont 260 sur le dernier trimestre (+9%).

Dans le **commerce de détail**, l'habillement (-17%) s'est fortement redressé en 2017, et cette tendance se confirme sur la fin de l'année (-14%). En revanche, pour faire écho aux tensions relevées dans l'agroalimentaire, le commerce alimentaire se crispe, en particulier le commerce de boulangerie-pâtisserie (137 ; +37%).

Les **services aux entreprises** s'inscrivent favorablement (-9%) sur 2017, malgré une légère dégradation (+1%) en fin d'année, essentiellement dans les services administratifs dont les activités de sécurité privée ou de nettoyage de bâtiments.

Le nombre de défailtances d'entreprises se stabilise dans le secteur de **l'information et de la communication** à la fois sur l'année et le dernier trimestre. La programmation informatique est néanmoins délicatement orientée sur 2017 (+15%) et le dernier trimestre (+30%).

Le **transport routier de marchandises** présente les mêmes tendances sur 2017 ou la fin de l'année (-2%) bien que le fret interurbain ait été davantage en difficulté sur le premier semestre. En revanche, la situation reste très délicate pour le **transport routier de voyageurs** tout particulièrement pour les taxis ; 317 d'entre eux ont été placés en RJ ou LJ. C'est 38% de plus qu'en 2016 (+45% sur le trimestre).

Dans les **activités d'assurance** et financières, celles d'agents et courtiers d'assurances enregistrent une hausse du nombre de défailtances de 22% sur l'année.

L'hébergement est sévèrement orienté en 2017 (+19%) en particulier en hôtellerie et principalement sur le dernier trimestre.

En revanche, la **restauration** évolue favorablement en 2017 (-7%), et encore en fin d'année (-1%), qu'il s'agisse de la restauration traditionnelle ou rapide. Les **débites de boisson** sont à la peine sur l'ensemble de l'année (+5%) et plus encore sur le dernier trimestre (+11%).

Parmi les autres activités, la santé humaine est encore dans le rouge sur la fin de l'année (+8%), comme sur l'ensemble de 2017 (+9%). Le tiers des praticiens défaillants sont des **infirmiers** et sages-femmes (370).

Dernier secteur toujours en forte difficulté : l'agriculture (+10%) et plus particulièrement l'élevage (+19%) notamment l'**élevage** de vaches laitières (154 ; +19%) ou d'autres bovins (146 ; +38%).

Les Hauts-de-France montrent la direction

4177 procédures collectives ont été enregistrées dans les **Hauts-de-France** en 2017, c'est le meilleur chiffre annuel sur dix ans (4199 en 2008). Il s'agit d'une baisse de 8,6% sur un an, la plus rapide relevée sur l'ensemble des régions françaises. Le Nord, qui concentre la moitié des décisions des Hauts-de-France, s'inscrit en amélioration de 5%. La baisse est supérieure à 10% dans les autres départements.

Cinq régions affichent un recul de 6% à 7% en 2017.

L'Île-de-France, qui concentre une défaillance nationale sur cinq, affiche une baisse de 6,8% à 11 489 procédures. C'est la meilleure valeur sur dix ans, très proche de celle de 2007 (11 317), et une des plus faibles sur vingt ans. Sur cette dernière période, le nombre de défaillances d'entreprises est tombé juste sous le seuil des 11 000 qu'à trois reprises, en 2000, 2001 et 2006. Le recul dépasse 10% à Paris, dans le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne. A l'inverse, les Yvelines atteignent un plus haut depuis 2009 avec 1032 cessations de paiement.

Le **Grand-Est** à -6,7% pour 4223 procédures retrouve une sinistralité de début de crise. Une défaillance régionale sur quatre est bas-rhinoise ; un millier de jugements est en effet prononcé dans ce département, un volume très stable depuis trois ans, proche de la moyenne sur dix ans. La Marne est le seul département de la région dans le rouge (+5%) mais 2016 avait été la meilleure année depuis 2007. A l'exception de la Meurthe-et-Moselle (-3%), les autres départements enregistrent une amélioration proche ou supérieure à 10%.

En **Pays-de-la-Loire** (-6,6%), le nombre de défaillances d'entreprises retombe juste sous 2500 pour la première fois depuis 2008. La Loire-Atlantique qui concentre le tiers des procédures régionales enregistre une amélioration de -15% en 2017 pour 853 jugements, un nombre au plus bas depuis dix ans. En revanche, la Mayenne dérape lourdement (+17%) et repasse au-delà de 200 cessations de paiement annuelles comme de 2012 à 2014. La Sarthe affiche une hausse de 10% mais contient le nombre de défaillances sous 400 comme avant-crise.

La **Normandie** (-6,4% ; 2 373) est sur une bonne trajectoire mais avance en ordre dispersé. En Manche, la sinistralité entrepreneuriale approche à nouveau les 300 défaillances (+10%) s'éloignant des valeurs d'avant crise tandis que l'Orne est également dans le rouge mais sur des chiffres qui restent au plus bas.

A l'inverse, la Seine-Maritime affiche une forte amélioration (-14%) mais sur des procédures encore plus nombreuses qu'en 2009.

Les défaillances d'entreprises étaient tombées pour la première fois depuis 2007 sous le seuil des 5000 en 2016 (-15%) en **Nouvelle-Aquitaine**, 2017 confirme (-6,2% ; 4612). La Gironde pèse près du quart des procédures régionales. En 2016, ce département était quasiment revenu au niveau de défaillances de 2007 (1300), désormais il approche la sinistralité de 2006 (1281 ; -4%). La Charente-Maritime, comme le Lot-et-Garonne), repasse sous le seuil des 500 procédures, soit une amélioration de plus de 15% après une baisse de 29% en 2016.

Pour cinq régions l'amélioration est inférieure à 5%.

En 2013, l'**Occitanie** comptabilisait plus de 6300 défaillances d'entreprises. Quatre ans plus tard, la région est redescendue tout proche de 5000 procédures à peine 300 de plus qu'en 2007. Plus de quatre défaillances sur dix sont héraultaises ou haut-garonnaises. Or ces deux départements sont désormais revenus à une sinistralité proche du millier, soit leurs moyennes 2006-2007.

La **Bretagne** ne parvient pas encore à revenir à 2000 procédures annuelles comme en 2007 mais s'en approche un peu plus en 2017 (2179 ; - 3,2%). La région est aidée en cela par le Morbihan qui depuis deux ans stabilise le nombre de procédures juste au-dessus de 570 comme en 2007.

La **Bourgogne Franche-Comté** retrouvait dès 2016 son niveau de défaillances de 2007. La région confirme la performance en 2017 et tombe désormais sous les 2000 procédures (-2,5%) comme en 2006. La tendance est portée par la Côte-d'Or (-8%), l'Yonne et le Territoire-de-Belfort (-14%). En revanche, la Saône-et-Loire et le Doubs repassent dans le rouge.

La **Corse** avait enregistré en 2016 un pic de défaillances au-delà de 400 procédures. 2017 demeure au-dessus (419 ; -2,3%) de ce seuil lourd uniquement dépassé en 2016 et 1998. La Haute-Corse et la Corse du sud se partagent équitablement le nombre des décisions.

Auvergne - Rhône-Alpes se redresse plus lentement, le nombre de défaillances recule de moins de 2% et se situe encore au-delà de 6600 (6669) soit 200 procédures de plus qu'en 2008 et un millier de plus qu'en 2007. Illustration de ce timide redressement, le Rhône. Ce dernier concentre le quart des défaillances de la région et influence donc la tendance régionale. Il comptabilise 1700 cessations de paiement en 2017 en baisse de 2,6% sur un an mais c'est encore 200 de plus qu'en 2008. L'Isère, second département au-delà du millier de procédures annuelles, est stable sur un an mais a retrouvé quasiment son niveau de 2008. La Loire est à son plus bas sur dix ans. L'Allier est également à son meilleur niveau depuis 2008, mais les autres départements auvergnats ne parviennent pas à retrouver les valeurs basses de 2011.

La région **Centre – Val-de-Loire** stabilise sa sinistralité entrepreneuriale sous les 1900 défaillances en 2017. L'Indre (-8%) et surtout le Loiret (-7%) qui comptait encore plus de 700 cessations de paiement en 2015 passent au vert. A l'inverse, les défaillances dérapent en Eure-et-Loir (+11%).

PACA relâche son effort.

Provence-Alpes-Côte-D'azur parvenait en 2016 à descendre enfin sous le seuil de 6000 procédures annuelles, faisant mieux que 2008. 2017 n'a pas pu confirmer et la région repasse au-dessus de ce repère (6120 ; +3,6%). Les Alpes-Maritimes (+6%) et les Bouches-du-Rhône (+7%), qui pèsent ensemble les deux-

tiers des défaillances régionales, sont dans le rouge. Pour le premier, 2017 intervient après une très bonne année 2016 (-13%), ramenant les défaillances au plus bas de la décennie. Pour les Bouches-du-Rhône, la situation est plus compliquée, le département ne parvient pas à décoller de sa moyenne annuelle de défaillances sur dix ans (2380).

Les **départements et régions d'outre-mer** s'inscrivent en amélioration très sensible en 2017 après 2016 annus horribilis. Un peu plus de 1500 procédures ont été ouvertes soit 11% de moins qu'en 2016. La Réunion ne profite pas de cette amélioration et affiche un niveau de défaillances au plus haut tout proche de 700 jugements (+18%).

L'économie réelle va mieux !

« En écho aux bons indicateurs économiques qui se succèdent depuis plusieurs mois, l'évolution des défaillances d'entreprises, suivie en permanence par Altares, confirme donc la réalité de la reprise. La solidité des perspectives économiques vient d'ailleurs de conduire Dun & Bradstreet à relever en ce début d'année 2018 le [D&B Country Risk Indicator de la France](#) pour le remonter pour la première fois depuis février 2013 d'un quartile à DB2b, une note toute proche de la plus haute, DB1, qui confirme que la France va mieux !

Certes, le seuil des 50 000 défaillances sera difficile et peut-être impossible à atteindre. Ce jalon, symbole d'un avant et d'un après crise, pourrait être le témoin d'un cycle révolu. Confrontées à un nouveau et nécessaire modèle de développement, les entreprises devront sans doute s'habituer à des croissances raisonnables, proches des 2%, les défaillances restant encore au-delà des 50 000 annuelles. » conclut Thierry MILLON.

A propos d'Altares - www.altares.com – Toutes les publications d'Altares sur son blog : <http://blog.altares.com/>

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altares fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises. Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 280 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B-Benelux, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

Altares	VP Communication - Agence Presse
Thierry Millon – Directeur des Etudes	Véronique Pouzeratte
Tél : 04 72 65 15 51	Tél : 06 81 29 81 90
thierry.millon@altares.com	vpouzeratte@vp-communication.com